

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 20 décembre 2018 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

NOR : MTRT1833436A

La ministre du travail et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 4722-1, R. 4722-2, R. 4722-26, R. 4222-22 et R. 4724-2 ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1987 relatif aux contrôles de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail pouvant être prescrits par l'inspecteur du travail, complété par l'arrêté du 24 décembre 1993 ;

Vu les demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément formulées par : APAVE NORD OUEST SAS, APAVE SUDEUROPE, CONTROL AIR et ICSE GREEASE ;

Vu l'avis de la commission spécialisée relative à la prévention des risques liés à la conception et à l'utilisation des équipements de travail, des équipements de protection individuelle et des locaux et lieux de travail temporaires du Conseil d'orientation des conditions de travail en date du 4 décembre 2018,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau ci-dessous recense les organismes agréés pour effectuer le contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail tels que définis par l'arrêté du 9 octobre 1987 modifié susvisé. Ce tableau précise la date jusqu'à laquelle chaque agrément est valable ainsi que les catégories sur lesquelles ils portent.

RAISON SOCIALE	CATÉGORIE	FIN D'AGRÈMENT
AVEC INGENIERIE Eurozone Forbach Nord 4, rue Jules Verne 57600 FORBACH	C	31/12/2019
AEROLAB ZA des Meuniers 4, rue Arago 91520 EGLY	A B C	31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
APAVE ALSACIENNE Agence de Mulhouse 2, rue Thiers - BP 1347 68056 MULHOUSE CEDEX	A B C D	31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
APAVE NORD OUEST SAS 340, avenue de la Marne CS 43013 59703 MARCQ EN BAROEUL CEDEX	A B C D	31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2021
APAVE PARISIENNE 17, rue Salneuve	A B	31/12/2019 31/12/2019

RAISON SOCIALE	CATÉGORIE	FIN D'AGRÈMENT
75854 PARIS CEDEX 17	C	31/12/2019
	D	31/12/2019
APAVE SUDEUROPE	A	31/12/2021
8, rue JJ Vernazza	B	31/12/2021
ZAC Saumary Séon	C	31/12/2021
CS 60193	D	31/12/2021
13322 MARSEILLE CEDEX 16		
BUREAU VERITAS EXPLOITATION	A	31/12/2019
8 cours du Triangle	B	31/12/2019
CS 20098	C	31/12/2019
92937 PARIS LA DEFENSE CEDEX		
CERAP Agence Ile-de-France	B	31/12/2019
Parc Technologique de Saclay		
Immeuble Ariane		
4, rue René Razel		
91400 SACLAY		
CETEP	B	31/12/2019
1, rue de l'Arsenal		
Seresville		
28300 MAINVILLIERS		

RAISON SOCIALE	CATÉGORIE	FIN D'AGRÈMENT
CONTROL AIR	A	31/12/2019
46, Allée des Coteaux	B	31/12/2019
93340 LE RAINCY		
DANTEC DYNAMICS	A	31/12/2019
8, rue Gutenberg	B	31/12/2019
ZI de la Butte		
91620 NOZAY		
DEKRA INDUSTRIAL SERVICES	A	31/12/2019
Direction technique business line QHSE	B	31/12/2019
34-36, rue Alphonse-Pluchet		
CS 60002		
92227 BAGNEUX Cédex		
LABORATOIRE CBTP	C	31/12/2019
3, rue Lépine		
ZA la Richardière		
35532 NOYAL SUR VILAINE		
ICSE GREASE	A	31/12/2021

RAISON SOCIALE	CATÉGORIE	FIN D'AGRÈMENT
14-16, avenue du Maréchal-Joffre 33700 MERIGNAC	B C D	31/12/2021 31/12/2019 31/12/2019
IRH INGENIEUR CONSEIL 197, avenue de Fronton 31200 TOULOUSE	C	31/12/2019
MAP CLIM ZA le Mézac - Parc d'activité n° 1 5, rue Sirazac 33370 TRESSES	A B	31/12/2019 31/12/2019
MAPE SAS 670, avenue Oehmichen ZI Technoland BP 21010 25461 ETUPES Cedex	B C D	31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
PREVENCEM 50, avenue Daumesnil 75012 PARIS	C	31/12/2019
SOCOTEC Les quadrants - 3, avenue du Centre CS 20732 - Guyancourt 78182 ST-QUENTIN-EN-YVELINES	A B C D	31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019

Art. 2. – Pour les organismes AVEC INGENIERIE, LABORATOIRE CBTP et PREVENCEM, l'agrément est limité aux contrôles dans les mines et carrières.

Art. 3. – L'arrêté du 18 décembre 2017 est abrogé.

Art. 4. – Le directeur général du travail au ministère du travail et le directeur des affaires financières, sociales et logistiques au ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 décembre 2018.

La ministre du travail,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
Y. STRUILLOU

*Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des affaires financières,
sociales et logistiques,*
C. LIGEARD